

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 22 MARS 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, MESSMER, WALTER, Mme HITTler, MM. BABILON,
WEISBECKER, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés respectivement par MM.
RAUSCHER, A. HELMER, BRUCKER, VOGEL, DUBOIS, Mme RICHTER, M. FEIG.
MM. MEYER-KUHN, HERRLE, J. L. BERTRAND, Cl. KLIPFEL, KNOERY, (excusés),
MM. WEISHAAR, E. HELMER, STEINER.

DEL. N° 032/2004

OBJET : ACTIONS 2004

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer (arrêté préfectoral du 31 décembre 2003),*
- *VU la délibération n° 117/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 portant modification de compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 16/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 approuvant le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn,*
- *VU les actions communes avec la communauté de communes de Pechelbronn et les actions propres à la communauté de communes de la vallée de la Sauer au titre de l'année 2004,*
- *VU la proposition du bureau du 9 février 2004,*
- *VU la délibération n° 020/2004 du conseil communautaire du 23 février 2004*
. validant les actions 2004 du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn
. décidant d'inscrire les crédits au budget primitif 2004, après avis de la commission « finances »,
- *VU l'avis de la commission « finances » du 8 mars 2004 et du 15 mars 2004,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **valide les actions 2004 du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn telles que détaillées ci-dessous :**

Actions communes

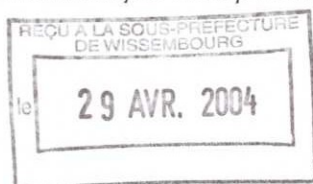
- **coordination générale : agent de développement : coordination générale, suivi des opérations de développement**
- **création et fonctionnement d'un Office de Tourisme Intercommunal (éventuellement en association avec le Sultzertland) avec création d'un poste direction OT/développement touristique**
- **animations économiques : soutien aux associations, et groupements économiques pour des actions de promotion économique ou de formation**

- communication et animation territoriale : édition et diffusion de 4 numéros du Sauerblätt'l/Pechelbronn Infos
- amélioration du site internet et mise en place de l'extranet avec actions de formation
- SIG (Système d'Information Géographique) : signature de la convention avec la DGI et réalisation de la phase de numérisation et acquisition des logiciels et matériels
- développement des actions d'animation et de formation multimédia : acquisition d'un équipement vidéo numérique
- enfance - jeunesse - sports : mise en application des opérations prévues aux CTL, CEL et PTJ (2° poste d'animateur et actions), poursuite de l'animation locale et de la constitution du pôle Pechelbronn, réflexions sur l'organisation du périscolaire et du scolaire
- soutien à l'ECMU
- réflexion et étude en vue de l'extension du contrat enfance à Pechelbronn (pour la tranche 0 à 6 ans) : halte-garderie, multi accueil, relais parents/assistantes maternelles
- réflexion en vue de la création d'un ESPAS (espace d'accueil seniors) et réalisation d'une étude de besoins personnes âgées (éventuellement en association avec le Soultzerland)
- opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH : finalisation de l'étude d'opportunité et lancement d'une étude pré-opérationnelle)
- élaboration d'une OPAV (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers)
- agrandissement de la banque de matériel

Actions propres à la vallée de la Sauer

- achèvement de la 1^{ère} tranche d'aménagement du parc économique de la Sauer
 - construction de l'hôtel d'entreprises
 - lancement des études de maîtrise d'œuvre de la maison des services
 - organisation des festivités du 100^e anniversaire du forage de Morsbronn-les-Bains (25, 26 et 27 juin 2004)
 - organisation de la fête des cols
 - réflexion-étude sur l'avenir des activités thermales de la station de Morsbronn-les-Bains
 - auberge de jeunesse : choix opérationnel (modernisation sur site, agrandissement sur site, nouveau site ?)
 - études de faisabilité et techniques de zones d'activités communales (Lembach et Walbourg)
 - étude de développement du site du Fleckenstein
 - étude de faisabilité d'aménagement de parcours cyclo entre les communes d'Eschbach, Forstheim, Hegeney, Laubach et Morsbronn-les-Bains
 - réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux de voirie d'intérêt communautaire
 - entretien terrains de foot (réalisation des tranches 2003 et 2004)
 - programme d'aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial
 - réalisation des travaux d'assainissement (contrat pluriannuel)
 - réalisation des études SAGEECE de la Sauer (CG67)
 - réflexion sur l'avenir du site d'ACEAN
- décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2004 ;
 - donne délégation au bureau pour l'attribution des subventions relatives au 100^{ème} anniversaire, la fête des cols, les CEL (contrats éducatifs locaux), PTJ (projet territorial pour la jeunesse) et CTL (contrat temps libre) ;
 - décide de soumettre le programme d'actions 2004 aux différents partenaires financiers en vue de l'obtention des aides financières contributives à la réalisation de ces actions ;
 - autorise le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 avril 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL